

Jerzy Lis

Université de Poznań

Le journal d'écrivain et ses préfaces

L'objet de cette communication résulte en partie de la lecture de l'étude de G. Genette *Seuils*, parue dans la collection „Poétique” aux éditions du Seuil en 1987. L'auteur y propose une typologie du paratexte et donne plusieurs propositions terminologiques s'y rapportant. Selon cette division les journaux se voient rejetés dans la rubrique de l'**épitexte intime** qui reste toujours extérieur au texte. Mais de quel texte? Le journal d'écrivain est considéré comme un message grâce auquel fonctionne un autre livre proposé au public, tel un roman ou une pièce de théâtre. En tant que lecteur je me trouve devant des dizaines de journaux publiés, devenus livres selon la même formule du paratexte, donc selon **ce par quoi un texte se fait livre et se propose comme tel à ses lecteurs**. Il m'a paru instructif d'examiner de près la situation du livre – journal intime et autre – face à un élément du paratexte qui est la préface et j'espère ajouter quelques codicilles à cette problématique. Ici j'en arrive à une autre raison qui justifie le titre de mon intervention. Les préfaciers de journaux suivent les auteurs et leurs héritiers dans la liste des responsables du texte offert au public. Leur contribution apportée à la valeur du journal tel qu'on le lit ne peut être sous-estimée. Méfiez-vous de vos préfaciers, pourrait-on dire. Ils continuent à modifier le texte du journal comme si les coupures et les omissions effectuées tant par le diariste même que ses héritiers (en principe

la famille de l'intéressé) n'étaient pas suffisantes. Le degré de responsabilité du préfacier varie d'un livre à l'autre en fonction de plusieurs éléments dont les principaux sont: 1. caractère du journal, 2. rapports auteur-préfacier, 3. écart entre notation et publication. De longueur différente, les préfaces fournissent des renseignements à caractère divers qui jouent un rôle précis dans la réception du texte¹. Nous avons le plus souvent affaire à une préface allographe authentique, donc naturellement posthume, quoiqu'il y ait, bien entendu, des préfaces auctoriales (p.ex. préface de Denis de Rougemont pour son *Journal d'une époque*²).

Pour ce qui est de l'emplacement de la préface on suit les principes acceptés par l'édition. En tant que note liminaire la préface apparaît généralement en tête du texte principal. Cette règle, comme toute autre, a ses exceptions et ainsi trouve-t-on une variante de préface sous nom de postface (c'est le cas du journal de M. Donnay³), ou encore une variante excessive, où le texte principal se dote de préface et de postface écrites par deux auteurs différents (cf. *Journal particulier* de Léautaud⁴).

Le choix du parasynonyme de la préface dépend de l'intention de son auteur d'insister sur la valeur du texte qu'il publie. L'emploi du mot même „préface”, contrairement à ce qu'on croit, est plutôt rare et les préfaciers, au lieu „d'avant-dire” préfèrent noter, avertir, introduire pour mieux dissimuler son contenu. La préface et l'introduction ont des prétentions plus savantes, alors que l'avant-propos, l'avertissement ou la note ne servent qu'à introduire brièvement le texte, à apporter un éclaircissement nécessaire à l'intelligence du texte ou bien à attirer l'attention du lecteur sur quelques problèmes particuliers.

Qui écrit la préface? On peut distinguer plusieurs groupes de préfaciers en fonction de leurs relations avec le diariste. Il y a d'abord des tiers attachés à une maison d'édition (cf. Gérard-Bailly pour l'édition de Boylesve⁵, Carias pour A. France⁶, Joseph Bollery pour Léon Bloy⁷, Pierre Chevrier pour Saint-Exupéry⁸). Viennent ensuite les amis ou les détenteurs des manuscrits qui s'arrogent des droits

et des responsabilités de publication du texte (R. Mallet pour Valéry Larbaud⁹, M. Dormoy pour Léautaud¹⁰), finalement les membres de la famille (Philippe pour son père Maurice Barrès¹¹, Marie pour son époux Romain Rolland¹², Fernande Dauriac pour sa cousine Marie Lenéru¹³).

Toute intervention dans le contenu du manuscrit se fait selon la position que prend l'éditeur vis-à-vis du texte, et l'origine du préfacier peut traduire le caractère des manipulations. Le diariste aurait-il voulu que son manuscrit fût encore travaillé par les autres? On ne le saura jamais sauf que, dans plusieurs cas, les éditeurs jurent avoir rédigé le texte selon les indications de l'auteur. Paul Léautaud, p.ex., était conscient des mutilations que son journal allait subir après sa mort:

De quelque côté que je me tourne pour sa publication posthume, si le temps me manque pour le publier moi-même, je ne vois que perspectives de tripatouillages, de suppressions, d'adultérations, de pusillanimités, de complaisances, de relations et de petits intérêts à ménager, moi bien enfermé dans ma caisse et mon publicateur ou ma publicatrice bien tranquille sur ce que je pourrais dire. Il me prend par moment l'idée de faire de tout ce papier un beau feu dans mon jardin (13 juin 1938).

Sans doute est-il plus facile de publier le manuscrit plusieurs années après la mort de son auteur. Mais dès que l'on décide de livrer le journal aux lecteurs alors que vivent encore la famille ou les personnages décrits l'intervention dans le texte s'avère inévitable vu les raisons de pudeur ou d'éventuels attentats aux mœurs. La préface ne manque pas de constater les changements. Pour éviter des émotions ou des émeutes Gérard-Gailly omet tous les noms des „vivants" dans le journal de Boylesve, Mme Rolland trie les notes et procède à un regroupement de textes pour publier un journal de son mari relatif à l'Inde.

Les préfaciers s'expliquent toujours sur les raisons d'ajouter au journal des feuilles retrouvées après la mort, d'autres cahiers et agendas tenus par le diariste dans un autre but et probablement sans idée de publication ou bien des fragments de textes prévus pour la publication ultérieure, mais jamais terminés pour cause de mort.

Philippe Barrès fait précéder les cahiers de son père de fragments de „Mémoires” entrepris en but de publication et ajoute à chaque volume un résumé biographique pour faciliter la lecture. F. Dauriac trouve indispensable de remettre sur place tout écrit de Marie Lenéru et ajoute même le journal d'enfance. Le travail le plus important consiste à établir la chronologie de la notation. La division en années semble aux éditeurs la preuve de l'écriture diariste. D'ailleurs, ce n'est pas toujours avec la première édition du texte qu'une telle intention est signalée, néanmoins l'effort de se référer aux dates devient une nécessité. Tel est le cas de *Journal* de Gide dans l'édition de la Pléiade où l'on a renversé certaines suites et intercallé des feuillets selon la date de leur notation. De même pour Saint-Exupéry dont les carnets, dès la seconde édition, ont été publiés dans l'ordre et non selon le classement artificiel, même s'il paraissait au départ plus logique.

Le lecteur se trouve devant un texte dont il ignore la source et la nature. L'explication des circonstances relatives à l'écriture du journal donc à sa légitimité fait partie du discours préfaciel. Ces informations répondent à la curiosité du lecteur qui prend dans ses mains un texte écrit pour des raisons différentes, souvent difficiles à comprendre. Le préfacier dévoile ces mystères. Ainsi pouvons-nous suivre les étapes de l'écriture diariste afin de saisir les moments de silence et les lacunes dans le texte. Cette question est d'autant plus importante qu'elle signale les dilemmes génériques auxquels le préfacier doit faire face. Mais j'y reviendrai tout à l'heure. A partir de notes biographiques nous pouvons conclure que:

1. La tenue du journal se faisait soit sans idées préconçues de publication (Boylesve, Queneau, Valéry Larbaud, Saint-Exupéry) soit avec l'intention confirmée de le livrer au public (Bloy, Du Bos, Léautaud).

2. L'écriture diariste n'était pas la seule à être pratiquée et elle était parallèle à d'autres occupations (Queneau – poète, romancier, journaliste et collaborateur des revues, Barrès – romancier et parlementaire, Bloy – prosateur, Du Bos – critique, Léautaud – critique

théâtral, Saint-Exupéry – romancier et pilote) ou bien elle alternait avec elles (journal et roman à tour de rôle chez Boylesve).

3. L'activité diariste était connue des proches (Boylesve, Queneau, Bloy, Barrès, Du Bos, Léautaud, Allégret) ou non (Larbaud).

4. La notation résultait des circonstances: Du Bos – journal-réponse à d'injustes accusations et en même temps suite de réponse à A. Gide; Léautaud (*Journal particulier*) – installation à Fontenay-aux-Roses, début de sa connaissance avec Anne Cayssac, rédaction du *Journal littéraire* par M. Dormoy.

5. Les lacunes sont justifiées: Du Bos – notations irrégulières dues à sa maladie et à son enseignement à l'université de New-York; Queneau – publication d'une partie de son journal relative à la „drôle de guerre”; Léautaud – mauvaise vue, autodafé de 1955, suggestions des visites imprévues et indésirables de quelques visiteurs-voleurs;

6. Le diariste avait de différentes manies: Queneau – volonté de consigner les réactions quotidiennes; Larbaud – emploi de l'anglais en fonction de lieu de séjour; Du Bos – recours à l'anglais pour mieux exprimer certaines idées; Léautaud (*Journal littéraire*) – fautes d'orthographe et de style, amphibologie causée par la maladie et la peur de la mort.

On peut ajouter à cette liste des informations concernant les dates de la tenue du journal. Il y a parfois des précisions (Léautaud, Bloy, Saint-Exupéry) ou bien une simple information sur l'interruption du journal (Barrès, Lenéru – mort; Donnay – le départ à l'étranger).

Le discours portant sur les difficultés de publication du manuscrit (écriture, format de carnets, codage, prise des papiers par la famille ou les tiers) garde souvent des traits d'une véritable enquête policière. Le caractère obscur du journal nécessite plusieurs investigations des éditeurs qui, eux-mêmes, doivent résoudre des problèmes d'ordre technique. Cette partie du discours préfaciel a tendance à:

1. valoriser surtout les procédés propres à l'enregistrement des faits et des impressions dans l'ensemble de cahiers qui, une fois publiés, deviendront le journal,

2. faire connaître aux lecteurs les tortures subies par le manuscrit avant qu'il soit rendu public.

La valorisation des procédés se fait par l'énumération détaillée et la caractéristique des carnets utilisés par les diaristes pour l'enregistrement des notes. Il y a quelque chose de sacré dans cette considération du format et de la couleur des carnets. Le préfacier prévient ainsi le lecteur que le texte qu'il a l'intention de lire a été d'abord consigné sur les pages de quelque cahier ou sur des feuilles volantes. Contrairement à l'écriture romanesque ou poétique, l'aspect extérieur du carnet compte autant que la notation même. On ne choisit pas n'importe quel confident. D'ailleurs l'aspect du carnet peut même déclencher l'habitude de la notation ce que signalent de nombreux journaux. Les propos du préfacier substituent à la lecture directe, toujours difficile des écrits personnels d'un auteur l'illusion d'avoir en nos mains lesdits carnets. Leur présentation permet en même temps de juger sur la place qu'occupait l'écriture diariste dans l'ensemble de la création de tel ou autre écrivain. L'écriture régulière et durable, quasi-professionnelle, dirait-on, ne nécessite pas de cahiers luxueux et de même format et on remarque facilement que plus le journal est long, plus les carnets sont ordinaires. Nous lisons que Gide notait sur une **série de cahiers de format divers**, Barrès s'est servi de **cahiers simples, format écolier, d'épaisseur différente, reliés de cartonnages disparates**, Léautaud, par contre, groupait des **feuilletts** découpés et collés en d'énormes **dossiers**. Quant à Bloy, parmi ses 23 registres il y a un cahier formé de **feuilletts cousus**, et, faute de mieux, plusieurs **agendas commerciaux cartonnés du modèle „un jour à la page”, un almanach Hachette et un agenda Buvard**. L'ampleur de leurs journaux justifie des matériaux très simples, mais la qualité du papier à noter reflète en même temps la situation matérielle du diariste (cf. surtout les cas extrêmes de Gide et de Léautaud). Ceux parmi les diaristes, qui considèrent l'écriture comme un acte entièrement intime, se permettent les carnets de bonne qualité, sinon luxueux. Les onze carnets de Boylesve sont **plats, format 12,5 x 8 cm, reliés de cuir noir**, ceux de Saint-Exupéry sont **minces et reliés de**

cuir souple, ceux enfin d'Anatole France **inégaux de reliure** se distinguent par le format – grandeur carte postale ou carte à jouer.

Les tortures subies par le manuscrit sont un autre problème auquel doit faire face le discours préfaciel. Le rôle du préfacier consiste ici à rendre compte de toutes les complications que le manuscrit avait provoquées avant qu'il fût imprimé. La préface du *Journal* de Jules Renard est de ce point de vue très spectaculaire¹⁴.

En l'absence actuelle de tout manuscrit, même partiel, du „Journal” – nous dit-on – on ne peut que recourir au texte de l'édition Bernouard,

qui, comme on le sait, a été publiée du vivant de Mme Renard, responsable supposée des abus sur le texte original. La préface de H. Bouillier, un important essai en deux parties, évoque entre autres, l'histoire anecdotique du *Journal* de Renard. Je vais la présenter en quelques points pour suivre le sort du manuscrit:

1. Mme Renard méconnaissait la valeur du manuscrit et s'opposait à sa publication; 2. Le premier éditeur du *Journal*, Henri Bachelier, à l'instigation de la veuve Renard, a dû écarter de nombreux passages concernant des tiers; 3. Les propos recueillis par Léautaud laissent supposer que tout en copiant le manuscrit Bachelin lui-même a censuré en partie le texte; 4. Depuis l'édition Bernouard il n'y a ni manuscrit ni copie du journal; 5. On demeure sceptique sur l'importance des coupures exigées par Mme Renard et sur la véracité des propos rapportés par Léautaud; 6. Les mystères n'ont pas pu être élucidés, cependant parmi d'autres journaux on reconnaît dans le texte de Renard la voix entièrement originale.

L'enquête menée par le préfacier a pour but de susciter l'intérêt du public pour la lecture consciente des écrits de ce type et peut-être est-elle une sorte d'invitation à réfléchir sur les potentialités du journal¹⁵. La proposition de lecture du texte implique évidemment le besoin d'expliquer le genre même. Le journal réunit plusieurs espèces d'écriture diariste et le rôle du préfacier consiste à discuter l'écart entre le genre pur de journal et ses formes voisines, telles

que l'agenda, les carnets ou les notes. Les définitions proposées ne sont pas toujours conformes aux intentions du diariste quoiqu'elles tiennent souvent compte du métalangage dont se sert le diariste dans ses écrits. Le préfacier travaille donc librement la définition en soulignant surtout le caractère unique du journal.

La désignation générique ne se limite pas au simple emploi du terme „journal” (ce qui a été déjà démontré plus haut). Suivant le principe de l'écriture diariste – *nulla dies sine linea*, la notation doit être régulière, de préférence quotidienne. Or, rares sont les textes qui obéissent précisément à cette règle et il semble que le choix de terme plutôt qu'à l'habitude quotidienne renvoie à l'acte même de consigner des notes à l'usage plus ou moins personnel. La tenue du journal vaut autant que la tenue des cahiers, des carnets, des agendas ou encore des journaux (s'il y a plusieurs registres à destination souvent bien définie, comme c'est le cas de Léautaud – journal particulier et journal littéraire, ou celui de Du Bos – journal quotidien, journal de faits ou retrospectif, etc.). Les préfaciers ont tendance à préciser de quel journal il s'agit exactement et, faute de mieux, à justifier tout écart de la norme. Ainsi lisons-nous que Saint-Exupéry tenait un journal-brouillon, carnets-pensées, carnets-interrogations, Bloy – registre quotidien, livre de raison; Larbaud – journal exutoire, aide-mémoire, expression spontanée; Renard – (Bouillier) journal-confident; Boylesve – un agenda et un memorandum physique ou spirituel; Queneau – mémorial personnel.

La notion de journal est parfois considérée de façon plus stricte. Marie Dormoy va même jusqu'à prendre la définition à la lettre. Pour elle le vrai journal commence là où sont mentionnés des faits consignés le jour même. Ceci étant, la première note (3 nov. 1893) du *Journal littéraire* de Léautaud n'aurait pas dû s'y trouver, car elle évoque un rêve concernant une autre personne. De même pour maintes notes écrites jusqu'en 1900 qui n'ont aucun trait à des faits précis se rapportant au jour même. Pour Robert Mallet le texte de Larbaud ne représente pas le vrai journal, car il n'est pas une fin

en soi, le plus intime en a été soustrait et il lui manque la continuité qui caractérise ce type d'écrits. Les exemples d'autres journaux cités par Mallet prouvent que seuls Gide et Renard ont écrit un journal, alors que Léautaud a tenu plutôt un journal intime que littéraire, et Amiel et Du Bos – des suites de développements philosophiques. La confrontation avec d'autres textes de la série préoccupe aussi le préfacier de Renard – Henry Bouillier, qui trouve que la tenue du journal s'explique par le besoin de „faire oeuvre originale à partir d'un type commun, d'une forme générale”. Les différences entre les journaux seraient alors d'ordre conceptuel.

La systématisation des traits mentionnés par les préfaciers permet d'esquisser une définition du journal qui prend en considération ses nombreuses variantes: le journal d'écrivain est donc une oeuvre à caractère nettement personnel, écrite consciemment et qui obéit à la chronologie des événements. Outre les notes strictement intimes le journal comprend des relations concernant les tiers et les faits extérieurs à l'existence du diariste. Tenu surtout en but de sauvegarder le passé et de se regarder, il peut également servir de source pour des projets futurs. Plusieurs variantes du journal d'écrivain sont à pratiquer: journal littéraire (Gide), journal intime (Léautaud), journal-aide-mémoire (Larbaud), journal spirituel (Du Bos), journal-exercice de style (Renard), journal-exercice de discipline personnelle (Bloy). Il n'y a pas de forme pure de journal. Tout texte intime a tendance à devenir global parce que c'est à l'aide d'une confiance totale que les diaristes se décrivent. La tentative de Léautaud de séparer le journal particulier du journal littéraire n'a servi que le besoin momentané de se donner un récit idéalisé de sa liaison avec l'une des maîtresses. Il ne tient finalement qu'un seul journal.

Le manque de modèle à suivre explique aussi la nécessité de confronter le texte avec d'autres écrits personnels. Les préfaciers font exactement la même chose que les diaristes quand ils insistent sur les différences entre les journaux. Pour Robert Mallet et Henry Bouillier c'est la seule possibilité de montrer que l'oeuvre proposée aux lecteurs est entièrement originale. *Journal* de Renard n'est pas

le *Journal* de Léautaud, celui de Larbaud n'est pas non plus celui d'un Gide, d'un Amiel ou encore celui d'un Green.

Les contributions très prudentes des préfaciers qui n'avancent que suppositions, incertitudes et perplexités, prouvent que le débat sur le genre de journal est loin d'être terminé. En tout cas le genre qui depuis plus d'un siècle fonctionne dans la conscience littéraire continue à bien dérouter les lecteurs et la critique.

Notes

¹ Pour reprendre la définition de Genette la préface est un paratexte qui peut communiquer une pure information, faire connaître une intention ou une interprétation auctoriale et/ou éditoriale (cf. Introduction à *Seuils*).

² D. de Rougemont, *Journal d'une époque, 1926-1946*, éd. Gallimard, Paris 1968. La préface est datée du 5 mai 1967.

³ M. Donnay, *Mon journal, 1919-1939*, éd. Fayard, Paris 1953.

⁴ P. Léautaud, *Le Fléau, Journal particulier 1917-1930*, éd. Mercure de France, Paris 1989. Préface d'Edith Silve, postface de Pierre Michelot.

⁵ R. Boylesve, *Feuilles tombées*, éd. Dumas, Paris 1947. Le titre sur la couverture est complété par le sous-titre *Ecrits intimes*.

⁶ L. Carias, *Les carnets intimes d'Anatole France (1907-1914)*, éd. Emile-Paul frères, Paris 1946.

⁷ L. Bloy, *Journal*, IV vol., éd. Mercure de France, Paris 1963.

⁸ A. de Saint-Exupéry, *Carnets*, éd. Gallimard, Paris 1975.

⁹ V. Larbaud, *Journal, 1912-1935*, éd. Gallimard, Paris 1955.

¹⁰ P. Léautaud, *Journal littéraire*, XIX vol., éd. Mercure de France, Paris 1954-1966.

¹¹ M. Barrès, *Mes Cahiers*, XIII vol., éd. Plon, Paris 1929-1950.

¹² R. Rolland, *Inde, Journal 1915-1943*, éd. Albin Michel, Paris 1960.

¹³ M. Lenéru, *Journal*, précédé du *Journal d'enfance*, éd. Grasset, Paris 1945.

¹⁴ J. Renard, *Journal 1887-1910*, éd. Robert Laffont, Paris 1990.

¹⁵ Le problème des „veuves abusives et héritiers bornés” a été aussi l'objet d'un article de P. Enckell et V. Jacob, *Ecrivains, méfiez-vous de vos proches!*, publié dans „L'Événement du Jeudi”, le 9 juin 1988. Outre l'histoire de Mme Renard on y parle d'autres femmes ou héritiers qui sont responsables de la mutilation ou de la destruction des textes personnels des écrivains.